

FICHE DE POSTE PSYCHOLOGUE EN EQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS (emsp)

Lieu d'exercice :

Rattaché au pôle Soins Palliatifs du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon, le professionnel travaillera uniquement en équipe mobile intra hospitalière sur le site Avron

Date de mise à jour : août 2022

IDENTIFICATION DU POSTE

- **Métier** Psychologue Clinicien-ne
- **Appellation locale :** Psychologue en EMSP
- **Modalités de recrutement** CDD de un an en attendant CDI :
- **Schéma horaire** à définir sur la base d'un mi temps
- **Positionnement hiérarchique** Les psychologues au GH ont le statut de cadre A et sont sous la hiérarchie du directeur d'établissement. Ils travaillent en liaison fonctionnelle avec le chef du service dans lequel ils exercent.

ACTIVITÉS

Participer au sein d'une équipe pluri professionnelle à l'accompagnement et le suivi de patients relevant de soins palliatifs et de leurs proches ainsi qu'à l'accompagnement des soignants des différents services de l'hôpital,

Missions générales :

Assurer l'accompagnement psychologique des patients et des familles suivis par l'EMSP, durant le temps de l'hospitalisation et lors de leurs venues ambulatoires, pour les services ne disposant pas de temps psychologue ou lorsque les psychologues des services le demandent (suivi séparé entre proches et patients par exemple)

Faire le lien entre le pôle soins palliatifs et les psychologues du service pour les services disposant déjà de temps de psychologues (y compris avec l'USP lorsque le patient y est transféré)

Proposer une réflexion aux soignants, sur les situations, en fonction de leur spécificité

Faire le retour des entretiens avec les patients et les familles aux équipes lorsque cela est adapté

Sensibiliser les équipes soignantes à la dimension psychologique

Participer aux programmes de formations dans le domaine des Soins Palliatifs

Participer à l'accueil et à l'encadrement de stagiaires dans le cadre d'un DU

S'impliquer dans la vie institutionnelle (Collège des psychologues...)

Missions spécifiques :

Travailler au sein d'une équipe pluri professionnelle transversale

Susciter un travail de réflexion sur la dimension psychique de l'accompagnement au sein de l'EMSP

Travailler en lien avec les psychologues en poste dans les services

COMPETENCES REQUISES

DESS ou master 2 de Psychologie Clinique et Pathologique

Supervision individuelle ou de groupe, de sa pratique

Connaissances particulières souhaitées:

Connaissances théoriques autour de la maladie grave, de la fin de vie et du deuil
Ancrage dans un réseau professionnel (collège des psychologues de la SFAP...)

Contact :

Diane Garnault et Célia Cottarel, représentantes du Collège des Psychologues du Groupe Hospitalier.

Diane Garnault

Docteure en Psychopathologie et Psychanalyse

Psychologue clinicienne en Maternité

Tel. 01 44 74 28 41

Mail. DGarnault@hopital-dcss.org

Celia Cottarel

Mail. CCottarel@hopital-dcss.org

Cadre de travail proposé par le collège des psychologues du GH

Les psychologues cliniciens à l'hôpital sont à l'écoute des patients et de leurs proches, et soutiennent leur élaboration psychique.

Ils travaillent dans le respect des valeurs et de l'orientation de l'institution, tout en préservant l'autonomie inhérente à son élaboration, son éthique et sa pratique clinique.

Une confidentialité est nécessaire mais n'empêche pas un travail d'équipe, un échange et une réflexion clinique autour de chaque suivi. .

Le professionnel peut accueillir en stage, s'il le souhaite, des étudiants en psychologie. Il s'engage à les former à la clinique, à les accompagner dans l'institution, à favoriser l'élaboration et la réflexion. Il choisit lui-même ses stagiaires et fait le lien avec les ressources humaines pour valider les questions administratives.

Le ou la psychologue se tient informé, se documente, poursuit sa réflexion au quotidien.

Il dispose pour cela d'un temps DIRES (documentation, information, recherche, élaboration, supervision) qui comprend :

- Temps pour réfléchir et écrire autour des suivis en cours,
- Temps pour la recherche, pour enrichir ses connaissances,
- Temps pour échanger avec ses pairs, pour participer à des groupes de travail,
- Temps de supervision et d'analyse,
- Temps de formation continue (conférences, congrès, séminaires...).

Conformément à la convention collective de 1951, le ou la psychologue dispose d'un temps DIRES correspondant à 2/5 de son temps de travail dont 1/5 peut être passé à l'extérieur de l'établissement, avec l'accord de sa hiérarchie.

DEONTOLOGIE

La complexité des situations psychologiques s'oppose à la simple application systématique de règles pratiques. Le respect des règles du Code de Déontologie repose sur une réflexion éthique et une capacité de discernement, dans l'observance des grands principes suivants : Respect des droits de la personne, compétence, responsabilité, probité, qualité scientifique, respect du but assigné, indépendance professionnelle et clause de conscience.